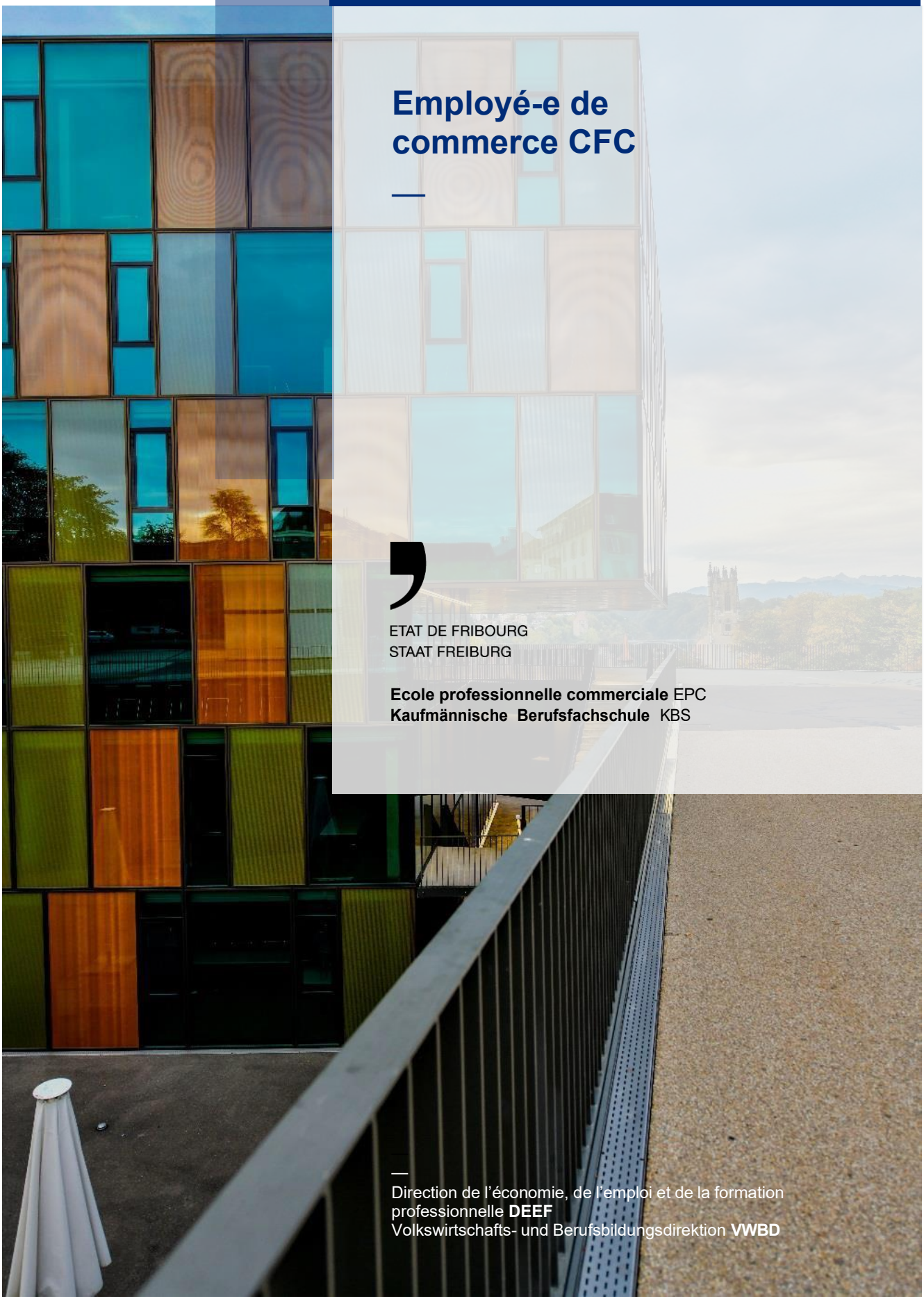
Employé-e de commerce CFC

—



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

—

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

Index

Conditions **4**
Durée de formation **4**
Cours professionnels **4**
Coût **5**
Cours interentreprise **5**
Dotation horaire **6**
Personnalisation de la formation **7**
Enseignement à l'école professionnelle **8**
Dossier des prestations **10**
Procédure de qualification (PQ) **11**
Domaine de qualification « connaissances professionnelles et culture générale » (partie scolaire) 11
Domaine de qualification « travail pratique » (partie entreprise) 12
Domaine de qualification « note d'expérience » (parties école, entreprise et CIE) 13
Certificat **14**
Formation continue, perfectionnement professionnel **14**

Conditions

Les conditions requises pour la formation d'employé-e de commerce sont les suivantes :

> Avoir conclu un contrat d'apprentissage ;
> Avoir suivi l'école secondaire ;
> Faire preuve d'une grande motivation, avoir de l'intérêt pour les tâches commerciales complexes et être capable d'une grande autonomie.

Durée de formation

L'apprentissage dure 3 ans.

Cours professionnels

> 2 jours de cours par semaine en 1ère année
> 2 jours de cours par semaine en 2ème année
> 1 jour de cours par semaine en 3ème année



Coût

—

> Les taxes de cours s'élèvent entre CHF 35 (un jour de cours par semaine) et CHF 45 (2 jours de cours par semaine).
> Les supports d'enseignement sont à la charge des personnes en formation.
> Pour les visites, les excursions, les séjours, etc., une participation aux frais est demandée aux participants.
> Il est possible de demander une bourse d'apprentissage. Vous trouvez des informations sous : https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/bourses-detude-ou-dapprentissage.

Cours interentreprise

—

Ils ne sont pas du ressort de l'école. Ils sont organisés par les associations professionnelles de branches (adresses sur internet) durant les 3 ans de formation et n'ont pas lieu pendant l'enseignement scolaire.

Dotation horaire

Les employé-e-s de commerce CFC sont soumis au **profil de qualification,** défini dans l'Ordonnance sur la formation des employé-e-s de commerce CFC. Celui-ci comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles (A-E)**, qui sont enseignés ou pratiqués de manière coordonnée dans les trois lieux de formation, à savoir à l'école professionnelle, dans l'entreprise formation et dans les cours interentreprises.

Aperçu du **profil de qualification** :

Domaine de compétences opérationnelles	Désignation	1	2	3
Domaine de compétences opérationnelles A	Travail au sein de structures d'activité et d'organisation dynamique	40	40	80
Domaine de compétences opérationnelles B	Interaction dans un milieu de travail interconnecté	40	80	80
Domaine de compétences opérationnelles C	Coordination des processus de travail en entreprise	120	160	40
Domaine de compétences opérationnelles D	Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs	160	160	0
Domaine de compétences opérationnelles E	Utilisation des technologies numériques du monde du travail	160	80	0
Domaine à choix [1]		120	120	0
Options [2]		0	0	120
Sport		80	40	0

[1] Dans le domaine à choix, les personnes en formation doivent choisir l'une des possibilités suivantes : anglais (B1 oral et écrit) ou anglais avec travaux de projet (A2+, accent supplémentaire sur travaux de projet).

[2] Les personnes en formation doivent choisir une des quatre options suivantes : langue maternelle, langue étrangère, finance et technologie.

Chaque **domaine de compétences opérationnelles (DCO)** est divisé en **compétences opérationnelles (CO)** qui comprennent différents **objectifs évaluateurs**. Ceux-ci peuvent être consultés dans le Plan de formation relatif à l'Ordonnance du Secrétariat d'Etat à la formation et à l'innovation (SEFRI) d'employé-e de commerce CFC.

Dans le cadre du Plan d'étude national, ces objectifs évaluateurs sont regroupés en champs d'apprentissage (CA) sur plusieurs compétences opérationnelles, afin de pouvoir mener l'enseignement professionnel de manière ciblée.

Personnalisation de la formation

La formation d'employé-e de commerce CFC sera davantage personnalisable à partir 2023. Dès le début de la formation, les personnes en formation pourront choisir l'un des deux domaines à choix :

> Domaine à choix 1 : anglais au niveau B1 (écrit et oral)
> Domaine à choix 2 : anglais au niveau A2+ (A2 écrit et B1 oral) avec un accent particulier sur les travaux de projet et la réalisation d'un projet individuel.

Le domaine à choix comprend 3 leçons hebdomadaires en 1ère et en 2ème année d'apprentissage, et se termine après la 2ème année d'apprentissage.

Pour la 3ème année d'apprentissage, les personnes en formation ont le choix entre quatre options :

> Option 1 : Langue standard (français) : Gérer des situations de conseil, de vente et de négociation exigeantes avec des clients et des fournisseurs dans la langue nationale.
> Option 2 : Langue étrangère (allemand) : Gérer des situations de conseil, de vente et de négociation exigeantes avec des clients et des fournisseurs dans la langue étrangère.
> Option 3 : Finances : exécuter des travaux de comptabilité financière.
> Option 4 : Technologie : mettre en place et gérer des technologies dans le domaine commercial et évaluer de grandes quantités de données au sein de l'entreprise conformément au mandat reçu.

Les domaines à choix et les options proposées doivent correspondre aux besoins et aux intérêts des personnes en formation. L'option vise à permettre aux personnes en formation de se spécialiser dans un domaine qui leur est utile ainsi qu'à l'entreprise.

Les notes obtenues dans le domaine à choix et dans l'option font partie de la moyenne de la note d'expérience de la procédure de qualification. Ces notes sont consignées dans le bulletin semestriel afin de fournir un indicateur de la performance des personnes en formation dans ces matières. Toutefois, **il n'y a pas d'examen final dans le domaine à choix et l'option.**

Enseignement à l’école professionnelle

Afin de répondre aux exigences de qualité de l’enseignement par domaines de compétences, dans lesquels différentes connaissances spécialisées sont travaillées, l’enseignement professionnel à l’EPC Fribourg est structuré par domaines d’enseignement (DE).

Un DE regroupe différents champs d’apprentissages, qui peuvent être issus de plusieurs domaines de compétences opérationnelles (DCO - A, B, C, D ou E). Il est donc possible, par exemple, de combiner les champs d’apprentissage des compétences opérationnelle a2, b1 ou d1. Les DE sont regroupés en fonction des connaissances spécialisées des enseignant-e-s, de sorte que les contenus puissent être travaillés au mieux avec les personnes en formation.

Dans un même DE, il peut donc y avoir des champs d’apprentissage issus de différents DCO, de sorte qu’un-e enseignant-e donne généralement aussi des notes dans différents DCO. Il est toutefois important que les notes semestrielles soient exclusivement attribuées en fonction des DCO. Dans le bulletin de notes, ce sont donc les notes semestrielles des cinq domaines de compétences opérationnelles qui apparaissent, et non les notes de différents DE.

Les DE sont mentionnés dans l’horaire des personnes en formation. Lors de l’enseignement professionnel, il est précisé aux personnes en formation le DCO correspondant au(x) champ(s) d’apprentissage évalué(s). Ces informations figurent en outre dans les plans de travail internes (PTI) à l’école, auxquels les apprenti-e-s ont accès au début de leur formation.

Dotation horaire des domaines d'enseignement par année

Domaines d'enseignement (DE)	Branches concernées	1	2	3
DE 1[1]	Champs d'apprentissage du domaine de l'économie&droit	2	3.5	2
DE 2	Champs d'apprentissage du domaine 1ère langue nationale (français)	2.5	3	1
DE 3	Champs d'apprentissage du domaine Technologie	4	2	0
DE 4	Champs d'apprentissage du domaine de la 1ère langue étrangère (allemand)	2	3	0
DE 5	Champs d'apprentissage du domaine de la comptabilité&finance (1ère et 2ème année) et de l'économie&droit (3ème année)	1.5	1.5	2
DE 6[2]	Champs d'apprentissage de différents domaines (Teamteaching)	0.5	1	0
DE 7[2]	Champs d'apprentissage de différents domaines (Teamteaching)	0.5	0	0
DE 8 et 9[3]	8 : Domaine à choix anglais B1 9 : Domaine à choix anglais A2+	3	3	0
DE 10 à 13[4]	Option 1 : Langue standard (français) Option 2 : Langue étrangère (allemand) Option 3 : Finance Option 4 : Technologie	0	0	3
DE 14[5]	Technologie et allemand	0	0	1
Sport		2	1	0
Total		**18**	**18**	**9**

[1] Ces DE sont dispensés dans la langue partenaire allemand pour les élèves suivant la formation bilingue.
[2] Ces DE sont dispensés soit en français soit en allemand, selon l'année de formation, pour les élèves suivant la formation bilingue.
[3] Un seul des DE 8 et 9 doit être suivi. Ce DE n'est pas évalué lors de la procédure de qualification. Autrement dit, il n'y a pas d'examen final pour ce DE.
[4] Un seul des quatre DE 10 à 13 doit être suivi. Ce DE n'est pas évalué lors de la procédure de qualification. Autrement dit, il n'y a pas d'examen final pour ce DE.
[5] Cet enseignement est orienté vers la préparation à la procédure de qualification pour la technologie et l'allemand, et vise à combler l'absence de cours dans ces domaines en 3ème année. Les élèves travailleront sur des situations d'examen dans le cadre de ce DE.

Dossier des prestations

Dossier des prestations fournies à l'école professionnelle (=bulletin semestriel)

Selon l'**Art. 19 de l'Ordonnance du SEFRI sur la formation d'employé-e de commerce CFC**, l'école professionnelle documente les prestations de la personne en formation relatives aux DCO enseignés, au domaine à choix et à l'option. Elle établit un bulletin à son intention au terme de chaque semestre.

Une note semestrielle globale est établie chaque semestre. Ces notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

- Pour chaque DCO, domaine à choix et option, une note semestrielle est établie.
- La note du bulletin semestriel des DCO, du domaine à choix et de l'option est arrondie à la demi-note.
- Tous les DCO, domaine à choix et l'option sont pondérés de la même manière pour chaque semestre.

Il n'y a plus de conditions de promotion pour la formation d'employé-e de commerce CFC. L'école professionnelle et l'entreprise de formation analysent régulièrement ensemble les prestations des personnes en formation, et formulent des recommandations en cas de difficultés d'apprentissage. Un changement de voie vers la formation d'employé-e de commerce AFP est envisageable.

Dossier des prestations relatives à la formation à la pratique professionnelle

Selon l'**Art. 18 de l'Ordonnance du SEFRI sur la formation d'employé-e de commerce CFC**, à la fin de chaque semestre, le formateur documente les prestations de la personne en formation sous la forme de contrôles de compétence de l'entreprise. Les contrôles de compétence sont notés et pris en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Dossier des prestations fournies durant les cours interentreprises

Selon l'**Art. 20 de l'Ordonnance du SEFRI sur la formation d'employé-e de commerce CFC**, les prestataires des cours interentreprises documentent les prestations fournies par la personne en formation durant les cours interentreprises sous la forme de deux contrôles de compétence. Les branches de formation et d'examen définissent dans les programmes des cours interentreprises à quel moment et pour quels cours les contrôles de compétence sont établis. Les contrôles de compétence sont notés et pris en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Procédure de qualification (PQ)

La note globale pour la procédure de qualification d'employé-e de commerce CFC se compose de la moyenne des **trois domaines de qualification** ci-dessous. Cette note est arrondie à la décimale et doit être suffisante (4.0 au moins) pour réussir la procédure de qualification.

- Le premier **domaine de qualification « connaissances professionnelles et culture générale »** (partie scolaire) compte pour 30%. La note obtenue est éliminatoire.
- Le deuxième **domaine de qualification « travail pratique »** (partie entreprise) compte également pour 30%. La note obtenue est éliminatoire.
- Le troisième **domaine de qualification « note d'expérience »** compte pour 40%. Cette note est composée des moyennes obtenues à l'école professionnelle, dans l'entreprise de formation et aux cours inter-entreprises.

Domaine de qualification « connaissances professionnelles et culture générale » (partie scolaire)

Domaine de qualification	Modalité d'évaluation	Pondération
Domaine de compétences opérationnelles A (Travail au sein de structures d'activité et d'organisation dynamiques)	Examen oral (30 minutes)	20%
Domaine de compétences opérationnelle B (Interaction dans un milieu de travail interconnecté)	Examen écrit (75 minutes)	20%
Domaine de compétences opérationnelles C (Coordination des processus de travail en entreprise)	Examen écrit (75 minutes)	20%
Domaine de compétences opérationnelles D (Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs)	Examen oral (30 minutes)	20%
Domaine de compétences opérationnelles E (Utilisation des technologies numériques du monde du travail)	Examen écrit (75 minutes)	20%

Les DCO B, C et E (3 x 75 minutes) sont évalués lors d'un examen de 225 minutes (=3h45), avec une pause de 20 à 30 minutes (non comprises dans les 225 minutes) environ à la moitié du temps d'examen. **L'examen écrit se déroule en format *BYOD*, *Open book* et connecté**. Cela signifie que, lors de cet examen, les personnes en formation ont accès à leur ordinateur personnel, à tous les supports de cours et à toutes

les ressources accessibles via internet (y compris les outils d'IA comme ChatGPT). **Toutefois, la communication entre personnes en formation est interdite durant l'examen**. Les éventuelles fraudes constatées seront sanctionnées par la note 1.

De plus, les DCO A et D sont évalués lors d'un examen oral de 30 minutes par DCO, ce qui fait 60 minutes en tout.

Chaque DCO fait l'objet d'une note, qui est calculée à l'aide de la formule suivante, arrondie à une demi-note ou à une note entière :

$$\text{Note} = \frac{\text{Total des points} \times 5}{\text{Total des points}} + 1$$

La procédure de qualification pour la partie scolaire est considérée comme réussie si les personnes en formation obtiennent une note globale d'au-moins 4.0. Cette dernière représente la moyenne des 5 DCO, pondérés de manière égale, arrondie à une décimale.

La note obtenue est éliminatoire. Dans le cas contraire, les personnes en formation doivent répéter l'intégralité du domaine de qualification « connaissances professionnelles et culture générale » (partie scolaire).^

Il n'y a pas d'examen final pour le domaine à choix et l'option.

Domaine de qualification « travail pratique » (partie entreprise)

Dans le cadre du domaine de qualification « travail pratique », les personnes en formation réalisent une étude de cas dirigée spécifique à la branche. Les personnes en formation doivent montrer qu'elles sont à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'examen se déroule dans la langue nationale de la région et a lieu sur un site central choisi par la branche de formation et d'examens inscrite dans le contrat d'apprentissage. L'étude de cas dirigée est traitée à l'oral et peut inclure des tâches partielles écrites.

Un domaine de compétences opérationnelles ne peut pas être pondéré à plus de 50 %. La pondération des domaines de compétences opérationnelles dépend des spécificités de la branche et est déterminée de manière aussi équitable que possible la branche de formation et d'examens. La note de ce domaine de qualification est calculée à l'instar du domaine de qualification « connaissances professionnelles et culture générale ».

La procédure de qualification partie entreprise est considérée comme réussie si les personnes en formation obtiennent au moins la note de 4.0, qui est éliminatoire et arrondie à la décimale. Dans le cas contraire, les personnes en formation doivent répéter l'intégralité de ce domaine de qualification.

Domaine de qualification « note d’expérience » (parties école, entreprise et CIE)

La note d’expérience est issue des domaines suivants :

Domaines de la note d’expérience	Pondération
Note d’expérience école professionnelle	50%
Note d’expérience entreprise	25%
Note d’expérience cours interentreprises	25%

Les notes d’expérience de chaque domaine sont calculées sur la base des notes semestrielles (moyenne des six bulletins semestriels de la partie « connaissances professionnelles et culture générale », moyenne des six « contrôle de compétences de l’entreprise », moyenne de deux « contrôle de compétences des cours interentreprise ») et arrondies à la demi-note. La moyenne de ces trois notes est pondérée comme indiqué ci-dessus et arrondie à la décimale.

Certificat

En cas de réussite (formation scolaire ET formation en entreprise), la personne en formation obtient le certificat fédéral de capacité (CFC) et est autorisée à porter le titre légalement protégé d'employé-e de commerce CFC.





Formation continue, perfectionnement professionnel

Après l'apprentissage, La Société des employé-e-s de commerce (www.secfribourg.ch) offre de nombreuses possibilités de perfectionnement.

D'autres propositions figurent sur notre site internet.

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 26, www.fr.ch/epc

—

Conformément à l'Ordonnance du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC ; RS 412.101.221.73)

Etat octobre 2026 / PLA

6-1-4 GUI_ Commerce CFC_FR

—

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts und Berufsbildungsdirektion **VWBD**







Photos : ©BBA Freiburg, FairSwiss.ch